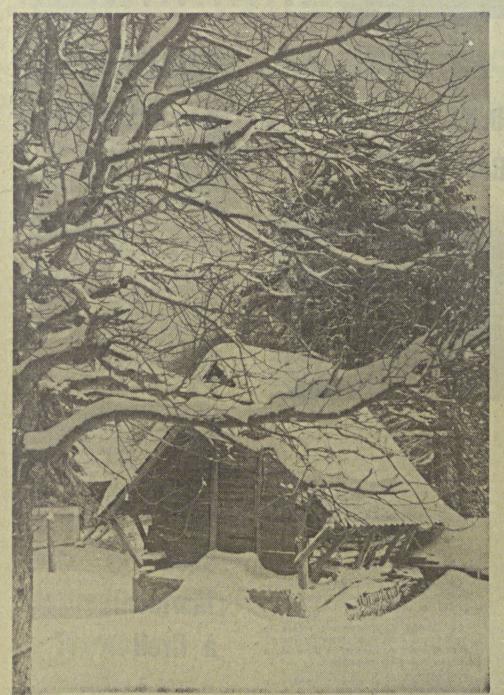
OIX DES ÉTAUX



Bonne année à tous les travailleurs et en particulier à tous les adhérents de la Fédération Générale de la Métallurgie C.F.D.T.

Pour nous, une bonne année veut dire passer plus de temps en famille par la réduction du temps de travail.

bonne année 1967

C'est aussi pour la ménagère moins de casse tête par un meilleur salaire et l'augmentation du pouvoir d'achat:

Pour les plus anciens, c'est la possibilité de partir en retraite avant 65 ans.

Et pour tous, c'est plus de sécurité par des garanties d'emploi et le respect des organisations syndicales.

Cette bonne année s'est préparée par tous les mouvements de 1966 et elle se bâtira par notre action de tous les jours en 1967.

Une bonne année à gagner ensemble...

avec la

FEDERATION GENERALE DE LA METALLURGIE

N° 143 - JANVIER 1967

GFDT

L'ACTION DANS LA

Un an de présence C.F.D.T. chez Lockeed à Beauvais



800 adhésions à la C.F.D.T.

Décembre 1965. — Election du Comité d'Etablissement.

Pour la première fois, la C.F.D.T. est présente, et enlève 4 sièges sur 5 au 1er collège.

7 - 8 juin 1966. — Elections des Délégués du Personnel.

C.F.D.T.: 8 élus sur 9 au 1er collège. 1 élu sur 2 au 2e collège.

22 juin 1966. — Après 46 heures de grève totale soutenue par la C.F.D.T., les travailleurs de Lockeed obtiennent:

— une augmentation des salaires horaires variant entre 0,17 et 0,23 F.

Cette grève payante montre l'efficacité de l'action entreprise chez Lockeed.

Depuis cette date, la participation aux grèves et manifestations déclenchées par les Fédérations Nationales ne s'est pas démentie marquant profondément l'action syndicale à Beauvais et au sein du Trust D.B.A.

Le 30 novembre 1966 :

La direction saisissant un mauvais prétexte, met à pied deux délégués de la C.F.D.T. et demande leur licenciement.

Le Comité d'Etablissement refuse le licenciement, mais l'inspecteur du Travail, le 13 décembre, autorise la Direction à licencier nos deux camarades.

Les travailleurs de chez Lockeed, avec leur Syndicat et leur Fédération, poursuivent la défense de nos camarades.

Chez H. & S. à Cholet

Le mécontentement grandissant des travailleurs sur les primes et classifications vient de se transformer en mouvements de protestation en cascade. Début novembre, après les réponses négatives de la Direction aux délégués du personnel, les tourneurs débrayaient une demi-heure et se rassemblaient dans la salle du C.E. pour y décider de l'action à suivre. Il était alors convenu que puisque la Direction aime particulièrement montrer aux visiteurs les performances réalisées par les tourneurs, il fallait profiter de ces visites pour montrer le mécontentement du personnel.

Le 16 novembre, à 16 h 45, des visiteurs se présentent au service des tours et immédiatement les tourneurs cessent le travail et sortent. Les délégués vont prévenir la Direction de l'arrêt et de l'heure de reprise fixée à 18 heures, et à 18 heures les portes de l'usine sont fermées; c'est le lock-out jusqu'à la reprise du lendemain.

Le 7 décembre, à l'occasion de la visite de la Direction générale, les tourneurs suivis cette fois par d'autres services, débrayent à nouveau en fin de soirée et de nouveau l'usine est fermée. L'atteinte au droit de grève est donc nettement caractérisée, et la C.F.D.T. de Cholet examine avec la Fédération et la Confédération comment porter cette affaire devant les tribunaux.

A noter que tout en proclamant son refus de céder, la Direction vient de procéder à une promotion de P2 chez les tourneurs et à une révision des classifications.

Comme par hasard...

Chez Marinoni à Creil

Grève de solidarité pour un travailleur de 57 ans ayant 40 ans de maison, que la Direction voulait licencier sous prétexte d'une absence indéterminée pour maladie. Après 5 heures de grève, il est convenu que l'intéressé sera maintenu dans les effectifs.

Cette affaire n'est peut-être pas terminée, mais prouve bien que la crainte sur la sécurité de l'emploi est fondée et que la meilleure garantie est encore l'action solidaire des trayailleurs.



Chez Leclanché à Poitiers

L'action de la C.F.D.T. vise actuellement à obtenir un statut des travailleurs et travailleuses en équipe. Une enquête a été réalisée montrant les conséquences du travail en équipe sur la santé, la vie familiale et collective.

Les principaux objectifs visent le repos du samedi obligatoire, une surveillance médicale accrue, des facilités de repas dans l'entreprise et des prévisions de reclassements à la journée dans certaines conditions. Une action qui sera sûrement à suivre.

A la Sollac

C'est le statut du travailleur posté qui est demandé, en liaison avec la réduction du temps de travail à 42 heures par semaine, horaire déjà réalisé en Belgique, en Allemagne, et dans quelques entreprises sidérurgiques françaises. L'application du plan de reconversion de la sidérurgie a-t-il pensé à ces problèmes des horaires de travail?

Chez Massey-Ferguson à Marquette

La Direction vient de déclasser avant licenciement 2 vérificateurs récemment nommés P 2. Leurs collègues au nombre de 53 font grève durant toute la période précédant le licenciement forçant ainsi la Direction à discuter à l'Inspection du Travail avec les organisations ouvrières.

L'action et la solidarité organisées conjointement avec les organisations syndicales et les vérificateurs ont touché toute l'usine et les syndiqués C.F.D.T. en plus du résultat des collectes ont reçu chacun de 60 à 100 F par la Caisse de Résistance pour les 8 jours de grève.

LA RÉPRESSION SYND!CALE et L'ACTION EN JUSTICE

Chez OLIVETTI à Paris

Le 16 juin 1964, la section syndicale de Olivetti distribuait des tracts sur la voie publique, appelant les travailleurs à se syndiquer pour la défense des revendications. Ce tract ne plut pas à la Direction qui prit des sanctions contre ses distributeurs. Par arrêt du 27 octobre 1966, la Cour d'appel de Paris a reconnu que ces sanctions constituaient une atteinte au libre exercice du droit syndical et a condamné, en conséquence, la Direction à 100 F de dommages intérêts au profit de la C.F.D.T.

Chez HEULIEZ à Cerisay (Deux-Sèvres)

Après une première condamnation en correctionnelle, la Société Heuliez maintient son refus de réintégration de notre camarade Denis, dont le licenciement a été refusé par l'Inspection du Travail et la résolution du contrat de travail rejetée par le conseil de prud'hommes.

Une deuxième citation en correction-

nelle est délivrée contre l'employeur à la demande du Syndicat. Par jugement du 5 décembre 1966, le tribunal correctionnel de Bressuire a condamné Heuliez à 1.000 F d'amende et à 500 F de dommages intérêts au profit du syndicat C.F.D.T. Le tribunal constate que « les faits reprochés à Heuliez sont constants; que celui-ci ne saurait prétendre qu'il a déjà été condamné pour des faits analogues, et qu'il serait inadmissible qu'un prévenu qui a fait l'objet d'une décision de justice qui a essentiellement pour objet de garantir et d'assurer l'ordre public dans le respect de la législation sociale, puisse défier le droit, assuré de la plus complète impunité future ».

Chez DASSAULT à Argonex (H.-S.)

Par jugement du 5 décembre 1966, le tribunal de simple police d'Annecy a condamné la Direction de Dassault, à Argonex, à 250 F d'amende et à 500 F de dommages-intérêts envers le syndicat C.F.D.T. pour avoir imposé au personnel la récupération des heures perdues lors de l'arrêt national de travail du 17 mai 1966; le décret du 24 mai 1938 est pourtant formel : les heures de grève ne peuvent donner lieu à récupération.



Ci-contre
une délégation
des vérificateurs
de MasseyFergusson
à l'Inspection
divisionnaire
du travail

1967

Durant toute l'année 1966 et dernièrement encore le 14 décembre, les travailleurs ont clairement montré leur volonté de voir s'ouvrir de véritables négociations.

Si en certains endroits des résultats ont été obtenus, il n'empêche que les conditions de vie continuent de se détériorer :

Licenciements, déclassements, réductions d'horaires sans compensation se multiplient depuis quelques mois et les dernières statistiques montrent que le nombre de chômeurs est le plus élevé que la France ait connu depuis 1954.

Le pouvoir d'achat des plus défavorisés reste à un niveau scandaleux et les droits et libertés syndicales

sont battus en brêche chaque jour par le patronat.

Les travailleurs, s'ils veulent faire aboutir leurs revendications et obtenir de véritables négociations auront encore à se battre en 1967.

NOUS VOULONS

Une plus grande sécurité d'emploi

- par le reclassement préalable à tout licenciement.

- la reconversion véritable des travailleurs avec des garanties de salaire.

- des possibilités de formation pour les jeunes ou de recyclage pour les adultes.

- la généralisation de la pré-retraite.

De véritables consultations des organisations syndicales afin de mieux prévoir l'évolution de l'emploi au plan national, dans les différentes branches d'industrie, régions et entreprises.

De véritables libertés syndicales

- Par la reconnaissance du syndicat dans l'entreprise comportant une meilleure protection du secrétaire syndical et des élus,

- Une heure payée par mois aux travailleurs pour assister aux réunions d'informations

- Le paiement et l'allongement du congé éducation.

- La suppression de tous les aspects anti-grève de certaines primes.

Un vrai salaire

- Par des salaires mini garantis proches des salaires réels.

Une augmentation générale des salaires et appointements.
 Un salaire mensuel garanti de 600 F par mois.

- L'égalité des salaires masculins et féminins.

La réduction de la durée du travail

- Par un retour progressif aux 40 heures sans diminution de salaires.

- Une réglementation plus stricte des heures supplémentaires.

Une retraite décente pour les anciens

- En revalorisant retraites et pensions.

- En avançant l'âge de la retraite. - En donnant le droit à tout travailleur de partir en retraite à 60 ans.

Ensemble nous ferons avancer ces revendications en imposant des négociations pour une convention collective nationale métallurgie portant en priorité sur ces aspects.

NOUS Y PARVIENDRONS

- En développant l'unité d'action sur ces objectifs dans la clarté et la loyauté.
- En renforçant les organisations syndicales, seules armes permettant des
- discussions avec le patronat.

- En préparant et en recherchant des actions de plus en plus puissantes.

AVEC LA FÉDÉRATION GÉNÉRALE DE LA MÉTALLURGIE

La France c'est Paris, Lyon, Lille, Strasbourg, Rouen, c'est aussi Villedieu, petite ville de 4 187 habitants du sud de la Manche.

Le Syndicalisme, ce sont les syndicats de grosses usines de la sidérurgie, de l'électronique, de l'automobile... C'est aussi le syndicat C.F.D.T. de Villedieu.

Que pense le patronat de Villedieu au sujet des ouvriers et du syndicat? C'est ce que nous apprend un journal local « La Manche Libre » ; voici quelques extraits d'un reportage intitulé :

VILLEDIEU, ATOUT... CUIVRE

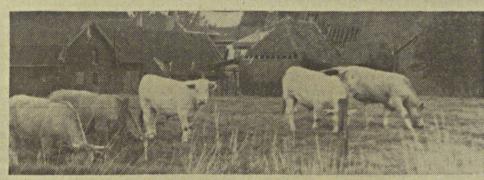
* Problèmes techniques d'abord : ils ne sont pas qualifiés ou encore ils sont lents, c'est le mal du pays... d'autres ont des attaches rurales, ils ont deux ou trois vaches. Les vaches et le cuivre : les fins de mois sont plus faciles. »

... « ils n'aiment pas le métier comme on l'aimait il y a 30 ans... »

« Plus délicats encore les problèmes humains. Les patrons se plaignent : tout se passe derrière notre dos... il y a quelques bons ouvriers sur lesquels on peut compter mais à part cela, rien ne se passe franchement. »

« Ils sont syndiqués, un syndicat : la plupart des patrons affirment ne pas s'y être opposés mais ils veulent rester maîtres chez eux. Un autre opposé aux syndicats me déclare : « Plus on en donne, plus ils réclament voilà à quoi aboutissent les initiatives. »

Un patron a évoqué l'atmosphère entre patrons et ouvriers :



« Moi, je durcis ma position. Je ne peux faire autrement. Le patron et rien d'autre, c'est ce que je suis. »

« ... Tout pourrait donc marcher, les affaires ne sont pas si mauvaises. Que viennent faire les syndicats là-dedans? »

« ... L'ambiance a changé forcément. Avant on se réunissait, i. y avait des fêtes dans l'année. Tout ça, c'est fini. »

Des petites villes comme Villedieu, il en est des centaines en France, des patrons de ce genre, il en est encore des milliers dans notre pays l

Tout va si bien quand

le patron est « maître chez lui »; que vient donc faire le syndicat là-dedans? Est-ce que ce n'était pas mieux lorsqu'il y avait des fêtes dans l'année et PAS DE REVENDICATION.

Et puis, de quoi se plaignent-ils ces ouvriers?

Les journées sont longues (9 h. à 10 h.), mais l'air est pur. Les avantages sociaux ne sont pas lourds, mais il y a ceux qui ont deux ou trois vaches. Les salaires ne sont pas élevés mais comme dit le patronat : « Ils ne sont pas qualifiés et ils sont lents. »

En fait de qualification, peut-être pourraiton poser aussi la qualification de certains patrons, et en fait de lenteur, il y en a qui sont plutôt lents à comprendre que nous sommes en 1966 et que l'époque du paternalisme et du favoritisme doit définitivement disparaître.

Comme l'ont écrit à la « Manche Libre » un groupe de travailleurs : ils sont syndiqués parce que les salaires se situent entre 500 et 600 F par mois mais « il y a d'autres raisons qui dépassent le bifteck et nous luttons aussi pour le respect de la dignité de l'homme, la justice, la liberté, pour l'instauration d'une société conforme à nos aspirations. »

conseil fédéral à Bierville, les 8-9-10 décembre

Préparé par la Commission exécutive des 16 et 17 novembre, ce Conseil fédéral avait surtout à fixer les orientations de la Fédération sur l'action revendicative en cours et la politique fédérale Internationale. Le budget fédéral 1967 a été décidé et les attitudes possibles de la Fédération face aux élections législatives ont été examinées.

En ce qui concerne l'action en cours, le Conseil fédéral a confirmé la nécessité de pratiquer l'unité d'action actuelle si nous voulons forcer patronat et gouvernement à négocier. L'importance du problème de l'emploi est une fois de plus apparue dans les débats et nécessite de plus en plus une action contre l'insécurité permanente

et grandissante dans laquelle vivent les travailleurs.

Le Conseil fédérai a entamé une première réflexion sur ce que sera notre Congrès 1968 qui aura à reprendre et préciser toujours plus l'action de la Fédération sur tous ces problèmes.

la Fédération se développe

Les adhérents et responsables ayant eu l'occasion de passer à la Fédération ces dernières semaines ont pu voir des cloisons abattues et entendre siffler peintres et

Ils ont pu aussi rentrer chez eux avec du plâtre sur les habits, ceci étant simplement le signe d'un agrandissement de notre organisation. Pour faire face à l'accroissement des effectifs et au travail correspondant du secrétariat, il a fallu acquérir de nouveaux locaux qui sont en cours d'aménagement actuellement. Mais ce développement de la tête n'est que l'expression d'un développement correspondant dans nos régions qui ont besoin aussi de perfectionner leur équipement.

Le Conseil fédéral a donc décidé de lancer une souscription qui servira aux besoins d'équipement de toute l'organisation de la section d'entreprise au secrétariat fédéral. PAS DE SYNDICALISME AU RA-BAIS.

DES MOYENS A LA MESURE DE CE QUE NOUS VOULONS.

Pour financer ces équipements indispensables, la F.G.M. lance une souscription nationale. Chaque adhérent se doit d'y participer. Il fait participer (au moins deux nonadhérents) à la construction du syndicalisme moderne que nous voulons, en plaçant des billets de souscription.

quelques événements importants :

Du 28 novembre au 3 décembre s'est tenue une session sur les fusions et concentrations d'entreprise avec la participation de responsables syndicaux des principaux groupes ou trusts de la métallurgie.

Durant trois semaines, André Acquier

a participé à l'animation de sessions de formation en Martinique (voir en pages 10 et 11)

Du 19 au 21 décembre s'est tenue à Nice une session de travail commune entre les secrétaires de la F.I.M.-C.I.S.L., (Fédé-

ration Italienne de la Métallurgie) et de la F.G.M. Depuis plusieurs années déjà des rencontres ont eu lieu entre des délégations des deux secrétariats, rencontres ayant abouti à des contacts plus étroits entre les deux fédérations.

la F.G.M. dénonce l'organisation du référendum-plébiscite espagnol

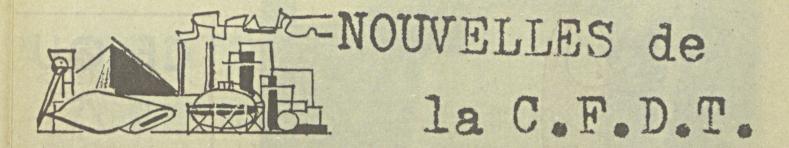
A l'occasion du référendum plébiscite sur le projet de loi organique, la F.G.M. a adressé le 10 décembre le télégramme suivant au Sous-Secrétariat de la Présidence du Gouvernement Espagnol :

« FEDERATION GENERALE METALLUR-

GIE-C.F.D.T. DENONCE ORGANISATION PLEBISCITE 14 DECEMBRE — STOP — DEMANDE RENVOI ET ORGANISATION VERITABLE CONSULTATION DEMOCRATIQUE AVEC POSSIBILITE FORMULER CONTREPROPOSITIONS ET DROIT DE VOTE DE CENTAINES DE MILLIERS DE

TRAVAILLEURS ESPAGNOLS IMMIGRES EN FRANCE PAR NECESSITE — STOP — REFUS APPORTERA PREUVE LIBERALISATION ANNONCEE PAS VERITABLE. »

Jean MAIRE, Secrétaire Général.



LE CONSEIL CONFÉDÉRAL S'EST RÉUNI A BIERVILLE

LES 14 - 15 - 16 DÉCEMBRE

Le Conseil confédéral de la C.F.D.T., réuni du 14 au 16 décembre 1966, a procédé à un examen de la situation politique, économique et sociale. Il dit, dans sa déclaration finale :

LA SITUATION POLITIQUE

Le Conseil confédéral, en rappelant la pleine indépendance politique de la Confédération, a décidé de présenter aux travailleurs et aux partis politiques des objectifs prioritaires qui lui apparaissent les plus urgents, les plus déterminants pour l'avenir des salariés et sur lesquels devrait se prononcer le pays en désignant ses représentants à l'Assemblée nationale.

Le Conseil confédéral rendra public prochainement ses propres choix prioritaires, mettant en cause les choix du Ve Plan, et qu'il souhaite voir placer au premier plan de l'action politique de demain.

L'EMPLOI

Le Conseil confédéral constate que, malgré les assurances données par les Pouvoirs publics, le plein emploi est de

plus en plus compromis; le nombre des travailleurs privés d'emploi est actuellement le plus élevé qu'on ait jamais connu depuis ,les années 1953-1954.

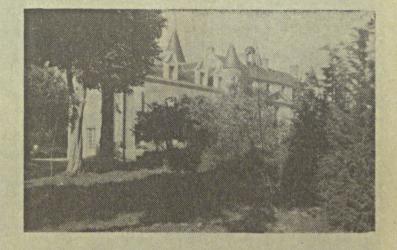
Les modifications de structure que subissent certaines branches industrielles se produisent actuellement à une cadence plus rapide que par le passé.

Les concentrations et fusions industrielles ont des répercussions sur le personnel des entreprises : licenciements et suppressions d'emploi, déclassements, baisses d'horaires, mutations, arrêts de promotion, mises en retraite anticipée ou pré-retraites, dénonciations d'accords, arrêts de l'embauche touchant notamment les jeunes générations, remise en cause des salaires et avantages acquis.

La C.F.D.T., qui revendique depuis des années le plein emploi, préconise l'institution d'un code de garantie sociale ou d'un statut prévoyant certaines obligations pour la défense de l'emploi.

— Obligation de l'information préalable, avant toutes décisions de concentration et de fusion d'entreprises, des membres des C.E., C.C.E., des D.P. et des Organisations syndicales ouvrières.

- Délai - congé suffisant



avant tout licenciement collectif, ceci dans le but de reclassement, de conversion professionnelle des travailleurs.

— Centre d'orientation ou de conseil professionnel pour aider au reclassement, avec possibilité offerte pour recyclage, réadaptation, F.P.A., promotion, assorti de moyens plus efficaces pour favoriser la formation professionnelle et les conversions professionnelles.

— Maintien du statut antérieur des travailleurs menacés de licenciement, tant au plan rémunération que des avantages sociaux pendant les périodes de stages de conversion, de formation professionnelle, de promotion.

— Etude des problèmes posés par les « travailleurs dit âgés » et les handicapés physiques, pour des solutions adaptées à ces situations.

— Meilleure compensation de l'offre à la demande d'emploi, par la mise en œuvre de services publics efficaces de placement, l'étude et le contrôle des officines de louage de main-d'œuvre.

— Obligation d'ouverture de négociations entre les Chambres patronales nationales et les Organissations syndicales de travailleurs pour la révision des conventions collectives en vue de l'insertion de clauses relatives, notamment, aux concentrations, fusions, ententes.

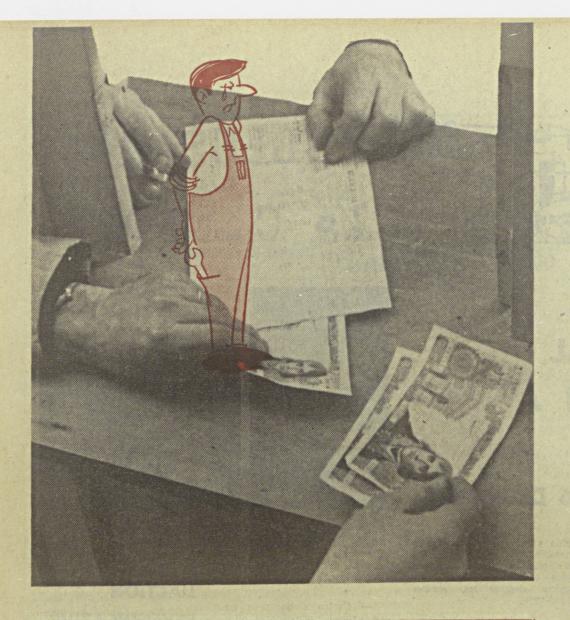
L'ACTION REVENDICATIVE

Analysant l'action revendicative réalisée au cours de l'année 1966, dans le cadre de l'accord C.F.D.T.-C.G.T., avec une ampleur rarement atteinte au cours des dernières années,

Le Conseil confédéral de la C.F.D.T. remercie les syndiqués et les travailleurs de la confiance témoignée, et de leur participation active aux luttes revendicatives.

Compte tenu que, malgré des résultats partiels obtenus, le gouvernement et le patronat persistent à refuser l'examen et la solution aux problèmes sociaux actuels, la C.F.D.T. confirme sa volonté de réaliser une action d'ampleur nationale qui devrait être décidée par les Confédérations C.F.D.T., C.G.T., C.G.T., C.G.T.-F.O. et la F.E.N.

En vue de l'aboutissement de leurs légitimes revendications, le Conseil confédéral appelle les travailleurs à rejoindre les rangs de la C.F.D.T., l'Organisation syndicale qui dispose d'une caisse de résistance assurant une solidarité effective par le soutien financier des travailleurs en grève et la défense des militants syndicaux sanctionnés pour leur activité syndicale.



CE QU'A MONTRÉ

l'enquête nationale salaires métaux C. F. D. T.

DES DISPARITES TRES IMPORTANTES

Notre enquête nationale de 1965 (300 sections y ont répondu) a fait apparaître des disparités considérables à l'intérieur de chaque catégorie professionaelle.

DISPARITES REGIONALES

Certains salaires du Doubs atteignaient 2,10 (OS 1), d'autres à Paris atteignaient 3,48 et plus...

DISPARITES DES BRANCHES

En Gironde les sahires horaires des OP1 s'échelonnaient entre 2,1 mécanique générale) et 3,85 F (aéronautique)...

DISPARITES ENTRE TRAVAILLEURS

d'une même entreprise.

A Cherbourg, chez Amiot, le P2 le moins payé et le P2 le mieux payé avaient une différence de 39.6 %.

UNE STRUCTURE DE SALAIRES ANARCHIQUE

- Des taux d'affutage (ou salaire de base) parfois inférieurs au S.M.I.G.;
- Des taux de salaires à la discrétion des chefs;
- Des primes de rendement pouvant atteindre 30 à 60 % du salaire de base selon les cas;

(faite en 1965)

- Des classifications d'entreprise qui se substituent progressivement et unilatéralement aux classifications nationales (PARODI);
- Des primes et des gratifications de toutes sortes permettant de diviser les travailleurs, de les intégrer à l'entreprise, de ne pas leur garantir dans l'avenir cette partie de la rémunération.

POUR UN MEILLEUR SALAIRE

CE QUE VEULENT LES PATRONS

DES SIGNATURES DE SALAIRES MINIMA SANS REPERCUSSION SUR LES SALAIRES REELS

Le mouvement des salaires lyonnais dans les mois qui suivirent l'accord (non signé par la C.F.D.T.) resta inférieur à la moyenne d'évolution des salaires de l'ensemble de la métallurgie (rapport de l'U.I.M.M., mars 1966).

DES MINIMA TRES LOIN DE GARANTIR AUX TRAVAILLEURS LES PLUS DEFAVORISES, UN POUVOIR D'ACHAT CONVENABLE

- Minimum parisien du M1: 2,65 F (novembre 1966).
- Salaire moyen réel du manœuvre : 3,98 F (septembre 1966).

UNE LIBERTE TOTALE POUR DETERMINER LE MONTANT DES SALAIRES REELS

En visant à respecter, en général, le plafond des 4 % fixé par le gouver-

UNE LIBERTE TOTALE
POUR FIXER LA STRUCTURE
DES SALAIRES REELS
par les classifications, primes, taux
d'affutage, etc.

UNE LIBERTE TOTALE
DANS L'ORGANISATION
DU TRAVALE

Par la détermination des norm

la distribution des pleys;
la mutation des travalleurs
les conditions de travail.

Malgré les répercussions importantes sur le salaire et la santé, en particulier des travailleuses.

MAINTENIR LE MUR DU SHENCE SUR LES SALAIRES, parce que :

- sans information pas de contes-
- sans information pas de prise de conscience!
- sans information pas d'action efficace!
- sans action pas de progres!

 (En 1965 : 366 sulemant des sections ont obtenu de lem direction des informations sur les salarres).

CE QUE VEUT LA CFDT-MÉTAUX

DES MINIMA DE SALAIRES QUI APPORTENT UNE VERITABLE GARANTIE AUX TRAVAILLEURS

- En protégeant les travailleurs contre les bas salaires et l'anarchie.
- En garantissant la quasi-totalité du salaire réel.

Les fédérations C.F.D.T. et C.G.T. estiment qu'il faut satisfaire rapidement les revendications essentielles :

SALAIRES

- Augmentation générale des salaires et appointements avec égalité des salaires masculins et féminins;
- Salaire mensuel garanti minimum de 600 F par mois;
- Des salaires minima proches des salaires réels et assurant de meilleures garanties aux travailleurs.

Déclaration commune du 22-9-66

UN SALAIRE MENSUEL GARANTI DE 600 F minimum indispensable pour vivre.

DES NEGOCIATIONS SUR LA TOTALITE DU SALAIRE REEL

- Sur son montant afin de réduire les disparités actuelles, d'assurer une augmentation satisfaisante des salaires, de garantir à chacun un salaire mensuel garanti, fonction de sa catégorie.
- Sur sa structure afin d'atteindre nos objectifs par :
- une refonte des classifications professionnelles,
- la suppression progressive du salaire au rendement,
- l'intégration des primes dans le salaire de base,
- la mensualisation du personnel horaire,
- un salaire qui ne relève pas d'une appréciation subjectice (à la tête du client).

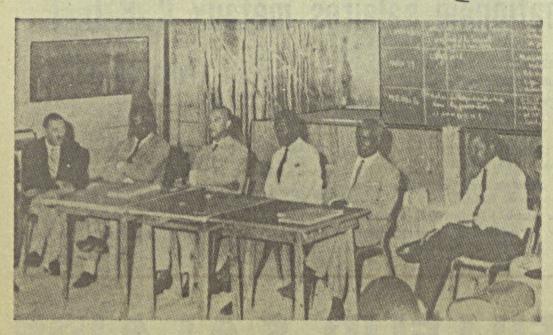


SALAIRES MÉTAUX C F D T

Se fera en Janvier. Elle doit contribuer à :

- bane le mur du silence
- Renforcer notre action syndicale
- Obliger le patronat
 à négocier le montant et la
 structure du salaire

LA CFDT A LA MARTINIQUE



Dans le cadre de l'effort international de la C. F. D. T., André ACQUIER, secrétaire de la Fédération Générale de la Métallurgie et Milo LE BEL AIR des P. et T. viennent de passer plusieurs semaines à la Martinique où ils ont prêté leur concours à la tenue de deux sessions organisées par l'Union Départementale C F D T de la Martinique.

NE première de formation générale d'une durée de 15 jours, du 14 au 26 novembre. 28 militants ou militantes de la Sécurité Sociale, de la Santé, des P.T.T., des aides familiales, de l'agriculture, du bâtiment, de la mécanique ont participé à cette session où les efforts de développement d'organisation et d'action du syndicalisme à la Martinique, ont nécessité plusieurs journées de travail.

Une deuxième de trois

jours, les 28, 29 et 30 novembre, sur la prévention. A titre d'exemple, il faut savoir qu'il n'existe aucun C.H.S. et qu'il n'y a pas un seul médecin du travail à la Martinique.

Nul doute qu'à court terme, un tel souci de formation sera payant dans un pays qui a à faire face à des perspectives importantes conditionnant son devenir.

Notre participation active à ces deux sessions et le travail entrepris par nos camarades martiniquais sont un effort positif de la C.F.D.T. auquel participe notre Fédération de la Métallurgie pour le développement international du syndicalisme.

CE QU'EST LA MARTINIQUE

Une île dans la Mer des Antilles, passée du statut colonial à celui de département d'outre-mer. Elle se présente comme un pays montagneux. Ses vallées sont très pittoresques et sa végétation fort variée. Elle bénéficie d'un climat tropical et sa production est dominée par les produits classiques de ces pays : canne à sucre, bananes, ananas.

Le caractère indéniablement touristique, l'accueil spontané des populations, ne doivent pas masquer des problèmes auxquels sont

confrontés ses quelques 325.000 habitants qui la peuplent.

Le taux de natalité est de 34 pour 100 (à peu près le double qu'en France) ce qui signifie qu'en trente ans, la population de la Martinique aura presque doublé. Le développement aussi rapide de la population reste le problème majeur et il impose la recherche de solutions immédiates, car il est impossible qu'une telle popula tion vive sur cette île.

C'est vers un accroisse ment systématique de l'économie et par la mise en place d'un plan démographique qu'il faut s'orienter Il apparaît que l'effort doit être poursuivi dans trois directions.

POUR QUE VIVE LA MARTINIQUE

augmentation de l'emploi

Le sous-emploi est chro nique et se fait sentir surtout au niveau des jeunes. A titre d'exemple, le Ve Plan prévoit la création de 25.000 emplois nouveaux : en un an, 500 seulement ont été créés. A ce rythme, cela fera en cinq ans 2.500 emplois, soit 1/10 des prévisions!

Les possibilités de création d'emploi n'existentque dans l'industrialisation.

L'agriculture, qui represente environ 40 % du revenu de l'île, doit se mécaniser, surtout la culture de la canne à sucre. Actuellement, c'est elle qui occupe le plus de salariés.

La mécanisation de la culture de la canne à sucre va entraîner la diminution de la main-d'œuvre et supprimer le travail essentiel d'un nombre important d'ouvriers agricoles et de petits producteurs.

Par contre, la création d'autres cultures peut ame ner quelques emplois, en particulier par le développement des cultures vivrières, primeurs, légumes frais, fleurs.

Actuellement, la Martinique importe ses légumes frais, alors que son climat lui permettait d'exporter primeurs et légumes frais sur le marché français en période d'hiver.

Un gros effort d'organisation est à entreprendre sur le plan agricole qui restera la vocation première de l'île.

Le niveau de vie s'élève (le S.M.I.G. est applicable à la Martinique), la population s'accroît, les biens de consommation augmentent, la Martinique est obligée d'importer. Dans ce sens, la part que représente l'importation par rapport à l'exportation a tendance à se dégrader. La production agricole est en croissance, mais les produit finis qui constituent le principal attrait des consommateurs sont, pratiquement, tous importés. Il faut donc développer une industrie locale qui permette la création d'emplois. Divers projets sont en vue : réparations automobiles et électriques, minoteries, conserves de poissons, raffinerie de pétrole, usines d'engrais et d'alimentation du bétail.

Ceci relève d'un plan de développement quasi autoritaire qui incombera surtout à l'Etat français, les capitaux prévus extérieurs n'ayant aucune envie d'investir, alors que les capitaux privés créés sur place ont tendance à fuir vers la France ou ailleurs.

La proximité de l'Amérique du Nord et du Canada, pays offrant une clientèle touristique importante et les qualités touristiques naturelles de la Martinique devraient conduire à la création d'une industrie touristique importante, qui permettrait le développement de l'artisanat local et une entrée non négligeable de devises.

émigration préparée par la formation

L'émigration de la population martiniquaise a toujours existé. Aujourd'hui, elle est indispensable et devient une véritable institution. Le Ve Plan prévoit une immigration de 3.000 personnes par an vers la France. Cela comporte un certain nombre de facteurs défavorables dont le plus important reste celui de la formation professionnelle. Les jeunes arrivant en France sans formation sont des candidats à l'inadaptation. Formation professionnelle sur place par création de collèges techniques, accueil, formation accélérée en France font partie d'un programme d'immigration qui représente un effort de 2 milliards anciens par an.

Le développement de la scolarité au-delà du certificat d'études, visant à la formation de techniciens valable pour n'importe quelle discipline et n'importe quel pays.

limitation des naissances et plan démographique

Le développement démo graphique reste le problème majeur de la Martinique. La limitation des naissances devient un objectif absolu. La législation française, en ce qui concerne le statut de la famille est un non sens pour la Martinique et le problème de la limitation des naissances devrait faire l'objet d'une législation spéciale pour la Martinique.

Ceci doit se réaliser dans un plan démographique bien élaboré.

Par l'information auprès des familles et surtout des jeunes

L'AVENIR DE LA MARTINIQUE TIENT EN TROIS ASPECTS

- recrutementdes professeurs
- augmentation
 du rendement
 agricole
- industrialisation

Décembre, Janvier mois des cadeaux

E meilleur cadeau que nous puissions faire à notre patron, c'est d'être inorganisé, non syndiqué. La tranquillité dans l'entreprise, la possibilité d'être pleinement maître chez soi pour toute l'année 1967. Quel meilleur cadeau pourrions-nous faire à nos patrons?

Et pourtant, ce cadeau est payé aux patrons par beaucoup d'entre nous, par certains de nos copains, par nos camarades d'atelier et de bureau.

N des cadeaux le plus utile que nous puissions faire à notre famille, à nous-même, à nos copains, c'est de renforcer le mouvement ouvrier en 1967, car c'est là la seule condition de nouvelles conquêtes de garanties sociales, de plus grande sécurité dans l'emploi et le salaire.

N OS patrons sont tous syndiqués, leur cotisation est comprise dans le prix de revient de ce que nous fabriquons, et c'est donc nous, les consommateurs, qui payons les cotisations patronales.

Les travailleurs, eux, sont loin d'être tous organisés et, en doublant le nombre de syndiqués, le plein ne serait pas encore fait.

Mais doubler le nombre de syndiqués est possible et serait déjà un grand pas. Il suffit que chaque lecteur discute avec ses copains de travail, passe ce journal et gagne un autre travailleur au syndicat par l'adhésion à la C. F. D. T.

Participer à l'action syndicale est bon. La renforcer c'est mieux I





Fait à

BULLETIN D'ADHÉSION AU SYNDICAT MÉTAUX C.F.D.T.

NOM (en majuscules)		Prénom
Né le	à	
Adresse personnelle		
		u Service)
	Tél	Poste
Adresse de l'Entreprise	*****	
PROFESSION	Coef.	échelon

Je	declare	adherer	au Syndicat	C.F.D.T. des	Métaux et
m'	engage à	payer	régulièrement	ma cotisation	mensuelle.

Date

21	GI	NA	10	KE	

STORY OF	Remis par
PARTIE RESERVEE AU SYNDICAT	Reçu le
	COLLECTEUR

CE BULLETIN EST A RETOURNER

à un délégué C.F.D.T.

ou à la

Fédération Générale de la Métallurgie

5, rue Mayran - 75 PARIS (9°)

C.C.P. 537-50 PARIS



LES **GRANDES VACANCES SCOLAIRES** 1967

Les grandes vacances viennent d'être fixées pour 1967, par décision du ministère de l'Education nationale, de la façon

- a) Enseignement élémentaire et de fin d'études primaires :
 - Du mercredi 28 juin, au soir, au vendredi 15 septembre, au matin, pour le groupe A;
- Du samedi 8 juillet, au soir, au lundi 25 septembre, au matin, pour le groupe B.
- b) Autres enseignements :
- Du samedi 24 juin, après la classe, au lundi 18 septembre, au matin, pour le groupe A, et du mercredi 5 juillet, au soir, au vendredi 29 septembre, au matin, pour le groupe B.

En ce qui concerne les classes préparatoires aux concours d'entrée aux grandes écoles, la rentrée des classes d'examen est fixée, pour les deux groupes, au lundi 18 septembre, au matin.

N. B. — Le groupe A comprend les académies suivantes : LILLE, AMIENS, NANCY, STRASBOURG, ROUEN, CAEN, PARIS, ORLEANS, REIMS, DIJON, BESANÇON, LYON et GRENOBLE.

Le groupe B comprend toutes les autres académies du Sud et de l'Ouest.

NOUVEAU **PLAFOND** DE SÉCURITÉ SOCIALE

Le nouveau plafond de Sécurité sociale sera relevé de l'ordre de 5 %, 5 à 6 % pour 1967, et un décret est à paraître incessamment au « Journal Officiel » à ce sujet.

Ce plafond serait de 13.680 F pour l'année, soit 1.140 F par mois.

Le relèvement du plafond des cotisa-

tions entraîne des modifications :

- Relèvement des indemnités journalières, maladie, maternité et des acci-dents du travail, des pensions d'assu-

rance vieillesse et d'invalidité, etc.

Nous aurons l'occasion, dans notre
prochaine « V. M. », de préciser tout

SUPPRESSION DES **ABATTEMENTS** DE ZONE

A la suite des discussions du Conseil des ministres du 14 décembre, diverses mesures seront prises concernant des

abattements de zone applicables, soit au salaire minimum interprofessionnel garanti (S.M.I.G. et S.M.A.G.), soit aux prestations familiales.

a) Zones d'abattement pour le S.M.I.G.,

A compter du 1er janvier 1967, il ne subsistera que quatre zones : 0 %, 2 % (2 et 3 % anciens), 4 % et 5 % (5 et 6 % anciens).

b) Zones d'abattement pour les prestations familiales.

A compter du 1er avril 1967, les abattements de zone applicables au salaire de base servant au calcul des prestations familiales seront aménagés de façon à ne laisser subsister que cinq zones : 0 %, 1 %, 2 %, 3 % et 4 % (zones 4 et 5 %).

MAJORATION DES **ALLOCATIONS** CHOMAGE

Le conseil d'administration de l'U.N.E. D.I.C. a décidé de revaloriser le montant des allocations journalières servies par I'U.N.E.D.I.C.

A partir du 9 janvier 1957, le montant des allocations est porté :

- De 6,20 F à 6,60 F pour Paris et les communes périphériques assimilées à Paris ;
- De 6 F à 6,40 F pour les autres communes.

FEDERATION GENERALE DE LA METALLURGIE C. F. D. T.

Les élections professionnelles dans la métallurgie

La Fédération générale de la Métallurgie C.F.D.T. vient de faire paraître son étude annuelle sur les résultats des élections de délégués du personnel qui ont eu lieu dans les entreprises de la métallurgie durant l'année syndicale

qui va de septembre 1965 a août 1966.
Cette année, et conformément aux objectifs que nous nous étions tracés, nous avons pu avancer davantage encore dans la connaissance des implantations syndicales dans la Métallurgie, puisque sont analysés les résultats dépouillés de 690 établissements, représentant un total de 837.034 salariés, soit près de 100.000 salariés de plus que ce que nous avions pu recenser l'an passé.

Rappelons que, s'il est vral que les effectifs salariés de la Métallurgie sont de 2.100.000 environ, il n'en est guère plus de 1.500.000 qui sont dans des établissements ayant des élections de délégués du personnel.

D'autre part, notre étude porte sur 76 % des établissements existants de plus de 1.000 salariés et sur 50 % des établissements de 500 à 1.000. Il faut souligner que ne sont pas pris en compte seulement des établissements ou la C.F.D.T. est présente, mais également, pour 43 d'entre eux, ils totalisent 38.257 travailleurs dans lesquels la C.F.D.T. ne présente pas de candidats.

INFLUENCE IMPORTANTE DE LA C.F.D.T. DANS LA METALLURGIE

Comme le montrent les chiffres du tableau ci-dessous, l'influence de la C.F.D.T. Métaux est importante. Sur un plan global, elle représente près du

tiers des 543.913 suffrages exprimés et près du quart des 754.721 inscrits. La C.F.D.T. Métaux se maintient, mal-

La C.F.D.T. Métaux se maintient, malgré l'élargissement de notre statistique, avec plus de la moitié des voix de la C.G.T. et laisse très loin derrière elle autres organisations syndicales, dont Force Ouvrière qui ne représente même pas le cinquième des voix de la C.F.D.T.

Dans deux secteurs industriels, comme la Construction électrique et, à un degré moindre, la Mécanique, nous approchons des voix de la C.G.T.

C'est dans l'Aéronautique que l'influence C.F.D.T. est la plus faible, mais une progression régulière est constatée.

PROGRESSION REGULIERE DE LA C.F.D.T.-METAUX

Nous avons pu effectuer les comparaisons des résultats 1965 et 1966 sur 529 établissements, employant 774.000 travailleurs, et pour lesquels 700.000 étaient inscrits sur les listes électorales. De cette analyse, il ressort :

- La C.F.D.T., avec 159.501 voix, a gagné 1.555 voix et 0,19 % sur les exprimés;
- La C.G.T., avec 276.151 voix, a gagné 1.518 voix et 0,12 % sur les exprimés;
- F.O. obtient 31.809 voix et perd 3.025 voix et 0,62 % sur les exprimés;
- La C. G. C. obtient 15.614 voix, gagne 796 voix et 0,14 % sur les exprimés:
- Les Indépendants et divers obtiennent 20.848 voix, gagnent 942 voix et 0,17 % sur les exprimés.

Ces résultats extrêmement positifs montrent, d'une part, l'influence importante de la C.F.D.T., de très loin la seconde organisation syndicale de la métallurgie et, d'autre part, la progression réquière de notre influence.

André SOULAT.



Ci-dessus, un panneau de présentation des candidats C.F.D.T. réalisé par la Section syndicale S.E.V. pour les élections de délégués du personnel. Un style moderne dans la campagne électorale, une action dynamique menée tout au long de l'année, valent la progression de cette section C.F.D.T.

Élections des délégués du personnel dans la métallurgie

Statistique sur 690 établissements (Septembre 1965 - Août 1966)

	NOMBRE D'ETABL.	INSCRITS	VOTANTS	C. G. T.	C. F. D. T.	F. O.	C. G. T.	DIVERS
AUTOMOBILE SIDERURG E	65 114	183.813 191.843	132.400 145.101	69.409 79.321	34.073 42.963	5.479 8.516	2.807 3.861	12.000
CONSTRUCTION ELECTRIQUE NAVALE AERONAUTIQUE MECANIQUE	147 14 45 305	133.901 22.499 71.872 150.793	105.391 19.657 59.762 124.529	47.915 10.036 32.029 58.746	38.390 5.120 12.642 41.085	2.664 2.777 7.300 6.329	3.128 686 3.195 2.855	2.866 95 1.578 4.358
TOTAUX	690	754.721	586.840	297.456	174.273	33.065	16.532	22.587
% SUR INSCRITS			77,75 %	39,41 %	23,09 %	4,38 %	2,19 %	2,99 %
% SUR EXPRIMES		建设设置	TO THE STATE OF	54,68 %	32,04 %	6,07 %	3,03 %	4,15 %

fier d'être poilu

0-

n-

Γ.,

ie

é-

des

e

OUS sommes à une époque où tout f... le camp, que ce soit sur le plan économique, politique ou religieux; ce qui faisait la vie de nos parents et de nos grandsparents disparaît.

Le comble ne vient-il pas d'être atteint en matière de règlement militaire où l'on vient de procéder à de profondes modifications? On voudrait « démoraliser » la nation qu'on ne s'y prendrait pas autrement...

Qu'on en juge! On était quand même autrement fier d'être poilu au temps du brave général Brissaud

P. C., le 8 octobre 1916.

12º D.I. Etat-Major

Le général commandant la division a constaté que, d'une façon générale, le salut était gauchement exécuté par les hommes et médiocrement rendu par les officiers.

En conséquence, le salut sera exécuté à la 12° D.I. conformément aux prescriptions ci-dessous :

- Le Salut du Vrai Poilu - (3 temps)

Premier temps. — En vrai coq gaulois, se redresser vivement sur ses ergots, rassembler vigoureusement les talons. Porter lestement la main droite dans la position du salut réglementaire, tendre tous ses muscles, la poitrine bombée, les épaules effacées, le ventre rentré, la main gauche ouverte, le petit doigt sur la couture du pantalon. Planter carrément les yeux dans les yeux du supérieur, relever le menton et se dire intérieurement : « Je suis fier d'être un poilu. »

Deuxième temps. — Baisser imperceptiblement le menton, faire rire ses yeux et dire intérieurement à l'adresse du supérieur : « Tu en es un aussi, tu gueules quelquefois, mais ça ne fait rien, tu peux compter sur moi. »

Troisième temps. — Relever le menton, se grandir par une extension du tronc, penser aux boches et crier intérieurement : « On les aura, les salauds. »

- Le Salut de l'Officier - (2 temps)

Premier temps. — Envelopper le soldat d'un regard affectueux, lui rendre le salut les yeux bien dans les yeux; lui sourire discrètement et lui dire intérieurement : « Tu es sale, mais tu es beau. »

Deuxième temps. — Relever le menton, penser aux boches et dire intérieurement : « Grâce à toi on les aura, les cochons. »

Ces textes devront être appris par cœur.

Signé : Général BRISSAUD.

QUELQUES
NUMEROS SPECIAUX
« LIAISONS SOCIALES »,
QUI COMPLETERONT
UTILEMENT VOTRE
DOCUMENTATION SYNDICALE

 DROIT SYNDICAL. — Création d'un syndicat, organisation, fonctionnement, attributions, activités dans l'entreprise.

Prix 8,50 F

CADRES ET ENTREPRISE.
 Qui est cadre? Formation, contrat de travail, salaire, suspension du contrat, brevets d'invention.

Prix 10,00 F

• TRAVAIL FEMININ. —

1° Réglementation, conditions d'emploi, protection de la femme au travail, maternité.

2° Le « dossier du travail féminin » (données démographiques, aspects particuliers du travail féminin).

Prix

Prix 9,25 F

HYGIENE ET SECURITE. Mesures générales, prévention des accidents, règlements particuliers, comités d'hygiène et de sécurité, règlements divers.

Prix 11,00 F

Envoi franco à réception du montant de la commande, adressée à : LIAISONS SOCIALES, 5, avenue de la République, Paris (XI) - (VOL. 91.05) - C.C.P. 5582-21, Paris.

ANTIBES, HOTEL ANTIPO-LIS**, BORD MER, 45 CH., ASCENSEUR, PRES GARE, PEN-SION, 28 F; DEMI-PENSION, 22 F. PRIX NET.

« VOIX DES METAUX »

Fédération Générale
de la Métallurgie C.F.D.T. (cftc)

Rédaction- Administration Publicité: 5, rue Mayran, - 75 PARIS (9°) Téléphone: 878-14-50 Le Gérant: Jean MAIRE

Imprimerie spéciale « VOIX DES METAUX » 28-30, pl. de l'Eperon, LE MANS

Travail exécuté par des syndiqués

Les photos de ce numéro : C.E.E. et V.M.

